PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 10 mars 2025, le conseil a adopté par résolution le règlement numéro 02-2025 amendant le règlement numéro 20-2022 concernant la réserve financière de la taxe verte.

Ledit règlement 02-2025 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 11 mars 2025.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé temporairement au 86, Place du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 11 mars 2025

Josiane Alarie

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité le 11 mars 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11 mars 2025.

Josiáne Alarie Directrice générale et greffière-trésorière